

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF1393

présenté par

M. Orphelin, M. Nadot, M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Tuffnell, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, Mme Wonner, Mme Batho, M. Villani et Mme Thillaye

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	+50 000 000	0	+50 000 000
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Prime à la conversion dédiée à l'abandon d'une voiture au profit des mobilités propres ou partagées (<i>ligne nouvelle</i>)	+50 000 000	0	+50 000 000	0
TOTAUX	+50 000 000	+50 000 000	+50 000 000	+50 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sur les 395 millions d'euros prévus pour le renforcement exceptionnel de la prime à la conversion, il est proposé de réserver 50 millions d'euros à une prime à la conversion pour des personnes ne rachetant pas de voiture, pour financer l'acquisition d'un vélo (y compris vélo électrique ou vélo-cargo), un abonnement aux transports en commun ou encore un abonnement à un service d'autopartage.

50 millions d'euros sont pris au sein de l'action 03 « Aides à l'acquisition de véhicules propres » du programme 174 « Energie, climat et après-mine » et injectés au sein du nouveau programme « Prime à la conversion dédiée à l'abandon d'une voiture au profit des mobilités propres ou partagées ».

Il est essentiel que les primes allouées par l'État encouragent aussi l'abandon de la voiture pour les personnes qui pourraient se déplacer autrement.

Ce système est appliqué par la collectivité de Bruxelles avec succès.